

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Objet de la délibération

SEANCE DU MERCREDI 20 OCTOBRE 2021

N° 2021-124

Rapport d'orientation
budgétaire 2022

Le 20 octobre 2021, à 19h00, les membres du conseil municipal, dont le nombre en exercice est de 43, régulièrement convoqués, se sont réunis salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'Hôtel de Ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi à Belfort, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Yves VOLA, Mme Delphine MENTRÉ, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Corinne CASTALDI, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Rachel HORLACHER, M. Nikola JELICIC, Mme Christiane EINHORN, Mme Latifa GILLIOTTE, Mme Claude JOLY, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Loubna CHEKOUAT, Mme Charlène AUTHIER, Mme Marie STABILE, M. Samuel DEHMECHE, M. Alain PICARD, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, M. Joseph ILLANA, Mme Marianne DORIAN, M. David DIMEY, M. Romuald ROICOMTE, Mme Dominique CHIPEAUX, M. Philippe LEGROS, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Florian CHAUCHE, M. Bastien FAUDOT, Mme Jacqueline GUIOT, Mme Marie-José FLEURY.

Etaient absents :

M. Bouabdallah KIOUAS - mandataire : M. Tony KNEIP
Mme Nathalie BOUDEVIN - mandataire : Mme Christiane EINHORN
M. Loïc LAVAILL - mandataire : M. Sébastien VIVOT
M. François BORON - mandataire : Mme Marianne DORIAN
M. Christophe GRUDLER - mandataire : Mme Marie-José FLEURY

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme Samia JABER

Secrétaire de séance : Mme Claude JOLY



La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h40.



DELIBERATION N° 2021-124

de M. Sébastien VIVOT

1er Adjoint chargé des finances, de la prospective économique et
du mécénat

Direction des Finances

Références : SV/RB/CN/VB
Code matière : 7.1

Objet : Rapport d'orientation budgétaire 2022

Conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, la préparation du budget primitif est précédée, pour les communes et établissements publics de plus de 3 500 habitants, d'un rapport sur les orientations budgétaires. Ce rapport donne lieu à un débat.

Ce débat doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif et porte sur les orientations générales pour l'exercice budgétaire concerné. Il répond au besoin d'information du public sur les affaires locales et permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble.

Cette délibération, qui se limite à prendre acte de la tenue du débat, doit néanmoins faire l'objet d'un vote de l'assemblée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE

d'adopter le débat d'orientation budgétaire 2022.

Pour	34	
Contre	5	Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Florian CHAUCHE, M. Bastien FAUDOT.
Suffrages exprimés	39	
Abstentions	1	Mme Jacqueline GUIOT.
Ne prend pas part au vote	2	Mme Marie-José FLEURY, M. Christophe GRUDLER

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 20 octobre 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort
et par délégation
Le Directeur Général des services,

Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 22 octobre 2021
Date de télétransmission : 22 octobre 2021
Identifiant de télétransmission : 090-219000106-20211020-lmc17991-DE-1-1